Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 027-200077329-20261016-DEC_0410_2026-AU

DEC_0410_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION DE MELANIE CAFFIN DANS LE CADRE DE L'ATELIER MEMOIRE 2026 SUR LE SECTEUR ADULTES-SENIORS DU CENTRE SOCIAL "LES POINTS COMMUNS" DE LA VILLE DE PONT-AUDEMER

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation du secteur Adultes-Séniors du Centre Social « Les Points Communs » de la Ville de Pont-Audemer dans le cadre de l'atelier mémoire 2026 ;

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat faite par Mélanie CAFFIN et l'équipe du Centre Social « Les Points Communs » pour la mise en place d'animations autour du crayonnage bilatéral et du jonglage coopératif afin de favoriser la coordination, l'attention, la coopération pour le groupe Sénior ;

Le Maire décide la signature de la convention avec Mélanie CAFFIN, en qualité d'accompagnante corps et cerveau, domiciliée 5 route de Cormeilles – Saint Germain Village - à Pont-Audemer (27500), pour la mise en place d'animations autour du crayonnage bilatéral et du jonglage coopératif auprès du secteur Adultes-Séniors au Centre Social « Les Points Communs » de la Ville de Pont-Audemer les 20 et 27 octobre 2026, pour un montant total de 208€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 16 octobre 2026

Le Maire

MAIRIE DE PONT-AUDEMER EURE

Alexis DARMOIS